

ECOLE DE CHEFS D'EXPLOITATION ARC JURASSIEN

Formation à la carte

Formation de chefs d'exploitation

Préparation au brevet fédéral d'agriculteur

Préparation à la maîtrise fédérale agricole

Présentation / Plan d'étude / Organisation



Courtemelon - Loveresse, Cernier, septembre 2021

ECOLE DE CHEFS D'EXPLOITATION ARC JURASSIEN EN BREF

Formations offertes

Formation à la carte :	plus 40 modules disponibles
Préparation au brevet :	4 modules de gestion plus de 30 modules techniques, 16 pts requis 460 périodes de cours en moyenne 600 heures de travail à domicile en moyenne le volume de cours et de travail personnel dépend du choix des modules
Préparation à la maîtrise :	5 modules de gestion plus de 30 modules techniques, 4 pts supplémentaires requis 260 périodes de cours 350 heures de travail à domicile (estimation)

Coûts

Formation à la carte

écolage	:	Fr.	880.-	en moyenne par module (Fr. 560.- à 1'680.-)
matériel d'enseignement	:	Fr.	65.-	environ par module

Brevet

écolage	:	Fr.	9'440.-	en moyenne selon le choix des modules
matériel d'enseignement	:	Fr.	500.-	environ selon choix des modules
taxes d'examens modules	:	Fr.	700.-	en moyenne selon choix des modules
taxes AgriTop	:	Fr.	270.-	pour les personnes qui suivent le cours
taxes examens finaux	:	Fr.	1'060.-	
total	:	Fr.	11'970.-	
subvention fédérale*	:	Fr.	5'455.-	
participation canton ou profession*	:	Fr.	2'220.-	
solde net	:	Fr.	4'295.-	

Maîtrise

écolage	:	Fr.	5'840.-	en moyenne selon le choix des modules
matériel d'enseignement	:	Fr.	300.-	environ selon choix des modules
taxes examens modules	:	Fr.	560.-	en moyenne selon le choix des modules
taxes examens finaux	:	Fr.	720.-	
total	:	Fr.	7'420.-	
subvention fédérale*	:	Fr.	3'350.-	
participation canton ou profession*	:	Fr.	1'380.-	
solde net	:	Fr.	2'690.-	

* Au terme de la formation, les personnes qui se présentent aux examens finaux du brevet et/ou de la maîtrise récupèrent 50 % des coûts de formation auprès de la confédération et Fr. 20.- par demi-jours de cours auprès de l'ECE grâce à un soutien des cantons ou de la profession à la formation professionnelle supérieure.

Organisation des cours

Périodes de cours	:	octobre à mai
Fréquence	:	en principe 1 à 2 demi-jours de cours par semaine et par module
Horaire journalier	:	08h45-12h00 et 13h15-16h30
Lieux	:	Cernier, Courtemelon, Lovesse, selon la provenance des participants

Renseignements

Fondation Rurale Interjurassienne
Courtemelon / CP 65
2852 Courtételle
Tél. : 032 545 56 00
www.frij.ch

EMTN-Cernier
Rte de l'Aurore 3
2053 Cernier
Tél. : 032 717 45 00
www.cpln.ch

Resp. : Pierre-André Odiet, FRI Courtemelon
Tél. direct : 032 545 56 63 - E-mail : pierre-andre.odiet@frij.ch

TABLE DES MATIERES

	page
I. PRESENTATION	4
1. A qui s'adresse l'école de chefs d'exploitation	4
2. Objectifs généraux	4
3. Concept pédagogique	4
4. Reconnaissances et diplômes	5
II. PLAN D'ETUDE	7
1. Présentation générale	7
2. Offre de modules	7
III. ORGANISATION	9
1. Collaboration FRI – EMTN	9
2. Direction d'examens de la formation professionnelle agricole supérieure D'AGORA	9
3. Modalités d'inscription	9
4. Corps enseignant	9
5. Coûts	11
6. Administration, renseignements	11

Abréviations :

AGORA	Association des groupements et organisations romands de l'agriculture
CFC	Certificat fédéral de capacité
ECE	Ecole de chefs d'exploitation
ECE Arc JU	Ecole de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien
EMTN	Ecole des métiers de la terre et de la nature, Cernier
FRI	Fondation Rurale Interjurassienne, Courtemelon - Loveresse

I. PRESENTATION

1. A QUI S'ADRESSE L'ECOLE DE CHEFS D'EXPLOITATION

Les formations dispensées à l'école de chefs d'exploitation s'inscrivent dans le cadre de la formation professionnelle supérieure agricole. Elles s'adressent en premier lieu à des praticiens titulaires d'un CFC d'agriculteur, impliqués dans la conduite d'une exploitation agricole. De bonnes connaissances professionnelles acquises grâce à la pratique peuvent pallier l'absence du CFC. L'obtention du brevet, puis le cas échéant de la maîtrise nécessitent toutefois un CFC d'agriculteur.

L'école de chefs d'exploitation offre différentes possibilités de formation destinées à satisfaire :

- les personnes intéressées par une **formation à la carte** ;
- les **chefs d'exploitation souhaitant se perfectionner** dans l'analyse et la planification de l'exploitation agricole, l'économie d'entreprise, le marketing, les techniques de production ;
- les **candidats au brevet fédéral** d'agriculteur ;
- les **candidats à la maîtrise fédérale** agricole.

2. OBJECTIFS GENERAUX

Les cours dispensés à l'école de chefs d'exploitation permettent aux participants de :

- se perfectionner dans les techniques de productions;
- acquérir de nouvelles compétences et diversifier leurs activités, notamment dans les prestations et services para-agricoles;
- maîtriser le contexte économique, politique, social, législatif et écologique de l'agriculture;
- développer leurs compétences en économie et gestion d'entreprise;
- maîtriser la commercialisation des produits agricoles et des prestations à caractère rural;
- acquérir et développer des compétences d'entrepreneur ;
- analyser, planifier et mettre en valeur l'exploitation agricole.

La définition de ces objectifs repose sur :

- le règlement concernant l'examen professionnel dans le champ professionnel de l'agriculture (AgriAliForm 2013)
- le règlement concernant l'examen professionnel supérieur dans le champ professionnel de l'agriculture (AgriAliForm 2014)
- les directives concernant l'examen professionnel et l'examen professionnel supérieur dans le champ professionnel de l'agriculture (AgriAliForm 2020)
- les besoins spécifiques des chefs d'exploitation de l'Arc jurassien.

3. CONCEPT PEDAGOGIQUE

Les cours sont dispensés selon un système modulaire. Dans ce concept :

- un module est une unité de formation autonome ;
- il se réfère à un domaine déterminé, défini par la ou les compétence(s) qu'il permet d'acquérir ;
- sa durée varie généralement entre 20 et 80 heures, comprenant une part d'enseignement en classe et une part de travail personnel ;
- chaque module se termine par une évaluation, qui pourra, le cas échéant, être capitalisée pour l'obtention d'un titre ou d'un diplôme.

L'enseignement orienté sur la **capacité d'action** de l'apprenant prend, dans le système modulaire, une importance toute particulière. En effet, l'hétérogénéité des groupes et la diversité des formes d'enseignement et d'apprentissage demandent une conception plus élargie et approfondie de ce que l'on entend habituellement par apprendre. (Source : Société suisse pour la recherche appliquée en

matière de formation professionnelle. Septembre 1997. Documentation pour le projet « Formation professionnelle selon le système modulaire ». 2^e édition)

Pour chaque module, l'accent sera mis sur le développement de compétences relevant des quatre domaines suivants :

1. Compétences professionnelles

Exemples : savoir, faits, connaissances, compréhension, arguments, jugements.

2. Compétences personnelles

Exemples : confiance en soi, indépendance, motivation, engagement, identification, joie d'apprendre, responsabilité, créativité.

3. Compétences sociales

Exemples : coopération, travail de groupe, communication, conflits, direction de groupes, capacité critique.

4. Compétences méthodologiques

Exemples : organiser, planifier, visualiser, structurer, ordonner, rechercher, consulter, améliorer les méthodes d'apprentissage et de travail.

Dans une formation orientée sur la capacité d'agir, enseignants et apprenants travaillent ensemble en respectant les différents styles d'apprentissage et en le facilitant avec les moyens adéquats. Par exemple :

- garder un lien avec la réalité ;
- accorder à l'organisation et la responsabilité personnelles la place qu'elles méritent ;
- viser, dans la mesure du possible, des résultats concrets, tangibles ;
- utiliser des formes d'enseignement et d'apprentissage élargies et différenciées ;
- entraîner la capacité de coopérer, le processus d'apprentissage étant aussi important que le résultat.

A la fin d'un module, le contrôle de compétence (examen) mesure la façon de faire et la manière d'être, autant que les connaissances.

4. RECONNAISSANCES ET DIPLOMES

Au terme de chaque module, le participant peut se présenter aux examens de modules organisés par l'école de chefs d'exploitation en collaboration avec la Direction d'examens de la formation professionnelle supérieure agricole d'AGORA.

Formations à la carte

Le participant aux cours reçoit pour chaque module suivi une attestation de fréquentation des cours décernée par l'ECE. Le candidat qui subit avec succès les examens de modules et satisfait aux conditions d'admission fixées dans le règlement concernant l'examen professionnel dans le champ professionnel de l'agriculture (AgriAliForm 2013) ou le règlement concernant l'examen professionnel supérieur dans le champ professionnel de l'agriculture (AgriAliForm 2014) obtient une validation des modules concernés pour le brevet ou la maîtrise.

Brevet fédéral d'agriculteur

Le chef d'exploitation titulaire du brevet fédéral planifie et conduit son entreprise, il met en valeur de manière rationnelle et efficace les branches de production et les prestations présentes :

- il connaît les marchés et le contexte dans lesquels il valorise ses produits et ses prestations ;
- il gère, planifie et organise ses secteurs d'activité ;
- il utilise des techniques de production et d'exploitation modernes ;
- il analyse une exploitation ou un secteur d'activité sous l'angle économique, technique, contextuel et de la durabilité ;
- il formule et met en œuvre des propositions d'amélioration dans les structures et avec les branches de production actuelles.

Conditions requises pour l'obtention du brevet :

- modules de gestion B01, B03 et B04 acquis ;
- 16 points acquis dans les modules de techniques de production ;
- 24 mois de pratique professionnelle après l'obtention du CFC (au moment de la remise de l'étude d'exploitation) ;
- réussite de l'examen final comportant quatre épreuves :
 - examen écrit en gestion des branches de production et prestations ;
 - examen écrit en grandes cultures ou en production fourragère et conservation des fourrages, PER ou bio ;
 - rédaction d'une étude d'exploitation ;
 - entretien professionnel sur l'exploitation.

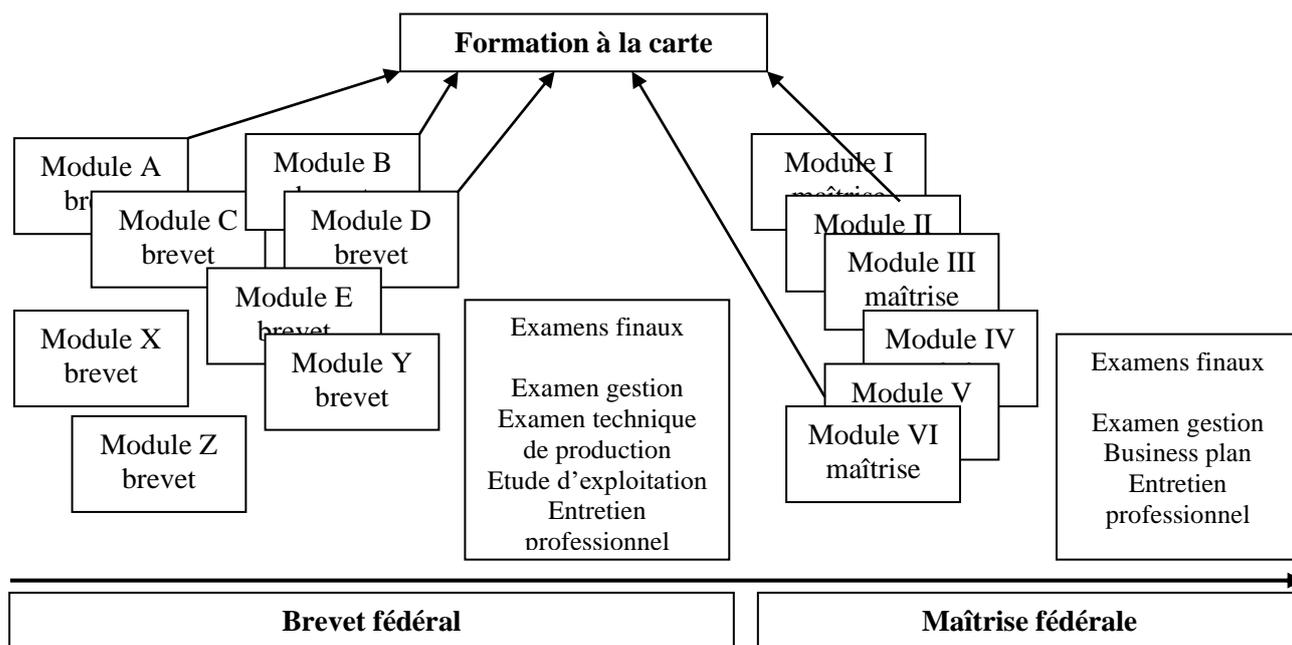
Maîtrise fédérale agricole

Le chef d'entreprise titulaire de la maîtrise fédérale planifie, gère et développe une entreprise agricole avec succès et en toute indépendance :

- il analyse le contexte dans lequel il agit ;
- il élabore une stratégie d'entreprise ;
- il réalise et met en œuvre un business plan sur la base de cette stratégie ;
- il développe, organise et structure son entreprise ;
- il met en œuvre une politique de financement adéquate pour développer l'entreprise et ses branches de production de manière durable ;
- il développe et met en œuvre un concept marketing ;
- il optimise la couverture d'assurances, la prévoyance professionnelle et privée et la fiscalité.

Conditions requises pour l'obtention de la maîtrise :

- modules de gestion M02, M03 et M04 acquis ;
- 20 points acquis dans les modules de techniques de production (yc 16 points acquis au brevet) ;
- réussite de l'examen final comportant 3 épreuves :
 - examen écrit en gestion d'entreprise ;
 - rédaction d'un business plan ;
 - entretien professionnel sur la base du business plan.



II. PLAN D'ETUDE

1. PRESENTATION GENERALE

Le tableau1 donne un aperçu des modules proposés à l'école de chefs d'exploitation. Le candidat choisit les modules qu'il suivra en fonction :

- de ses intérêts,
- de sa situation et des compétences dont il a besoin,
- des qualifications ou diplômes qu'il souhaite obtenir.

Formation à la carte

- Tous les modules dispensés peuvent être suivis dans le cadre d'une formation à la carte.
- Chaque participant choisit les modules qu'il suivra en fonction de ses besoins.
- Ce mode de formation s'adresse à toute personne intéressée par les cours dispensés à l'école de chefs d'exploitation et répondant aux pré-requis des modules

Brevet

- Les modules proposés dans le cadre du brevet portent sur la conduite et la mise en valeur des branches de production et des prestations, la gestion d'exploitation, le marketing et la gestion du personnel.
- La liste des modules portant sur les branches de production et prestations de l'exploitation offre un choix qui permet d'adapter la formation aux besoins de chaque participant.
- Au minimum un module agricole principal (Grandes cultures, Production fourragère et conservation des fourrages, Grandes cultures bio, ou Production fourragère et conservation des fourrages bio) est requis pour l'obtention du brevet (examen écrit en techniques de production dans le cadre des examens finaux). Pour le reste, le candidat choisi librement ses modules en fonction de ses besoins et de ses intérêts.
- Les modules de gestion sont obligatoires.

Maîtrise

- Les modules conduisant à la maîtrise portent essentiellement sur la gestion stratégique et le développement de l'entreprise, l'économie politique et la politique agricole, les aspects juridiques, les assurances la fiscalité et la prévoyance.
- Les modules de gestion sont obligatoires.
- Pour obtenir la maîtrise, le candidat qui ne totalise pas encore 20 points dans les modules des branches de production et prestations au terme du brevet doit compléter les points manquant dans cette catégorie de modules.

2. OFFRE DE MODULES

Le tableau 1 présente les modules proposés par l'ECE Arc jurassien. De plus amples détails sur les objectifs, la durée et les évaluations sont disponibles sur le site www.agri-job.ch -> formation supérieure.

Tableau 1 : Modules proposés par l'ECE Arc jurassien

N°	Titre du module (points)	Durée (demi-jours)	Prix ⁽¹⁾ ⁽²⁾ facturé	Coût net ⁽²⁾
Modules gestion brevet				
B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise	12	1040.-	280.-
B02	Rentabilité de l'entreprise (Préparation EP 1 EF)	20	1'600.-	400.-
B02	Rentabilité de l'entreprise (Préparation EP 3 & 4 EF)	7	560.-	140.-
B03	Marketing	10	880.-	240.-
B04	Gestion du personnel	10	640.- ⁽⁴⁾	180.-
Modules gestion maîtrise				
M01	Planification économique et financière	12	960.-	240.-
M02	Economie politique et politique agricole	12	1'040.-	280.-
M03	Droit agricole et formes d'entreprises	10	880.-	240.-
M04	Assurances, prévoyance, fiscalité	10	880.-	240.-
M05	Gestion stratégique	14	1'020.-	280.-
Modules principaux branches de productions et prestations				
LW01	Grandes cultures (6 pts)	16	1'360.-	360.-
LW02	Production fourragère et conservation des fourrages (6 pts)	20	1'680.-	440.-
LW03	Grandes cultures bio (6 pts)	15	1'280.-	340.-
LW04	Production fourragère et conservation des fourrages bio (6 pts)	15	1'280.-	340.-
Modules secondaires branches de productions et prestations				
LW05	Bétail laitier (6 pts)	17	1'440.-	380.-
LW06	Production porcine (6 pts)	20	1'680.-	440.-
LW07	Engraissement de gros bétail (4 pts)	12	1'040.-	280.-
LW08	Détention de vaches mères et production de viande bovine extensive (4 pts)	12	1'040	280.-
LW09	Engraissement de veaux (2 pts)	9	800.-	220.-
LW10	Soins aux onglons des bovins (2 points)	10	880.-	240.-
LW11	Elevage et garde du cheval (4 pts)	16	1'360.-	360.-
LW12	Insémination des bovins (2 points)	10	880.-	240.-
LW13	Elevage et garde des ovins (4 points)	10	880.-	240.-
LW14	Elevage et garde des caprins (4 points)	10	880.-	240.-
LW17	Fabrication fromagère (2 pts)	10	880.-	240.-
LW20	Approfondissement Santé des bovins (Herd manager)	20	1'680.-	440.-
BF01	Conversion à l'agriculture biologique (4 pts)	13	1'120.-	290.-
BF03	Energies et matières premières renouvelables (4 pts)	10	880.-	240.-
BF04	Accueil à la ferme – base***	8	640.-	160.-
BF04a	Accueil à la ferme – restauration et activités de loisirs (2 pts)	6	560.-	160.-
BF04b	Accueil à la ferme – hébergement à la ferme (2 pts)	6	560.-	160.-
BF04d	Accueil à la ferme – vente directe (2 pts)	6	560.-	160.-
BF06	Biodiversité (3 pts)	10	880.-	240.-
BF09	Travaux pour tiers (4 pts)	12	1'040.-	280.-
BF12	Production de volaille pour la viande (3 pts)	10	880.-	240.-
BF13	Production de volaille pour les œufs (3 pts)	10	880.-	240.-
BF15	Production de légumes (3 pts)	10	880.-	240.-
BF17	Fruits à pépins (4 pts)	20	1'680.-	440.-
BF18	Fruits à noyau (4pts)	20	1'680.-	440.-
BF19	Petits fruits (4 pts)	16	1'360.-	360.-
BF21	Vergers haute tige (4 pts)	16	1'360.-	360.-
BF22	Transformation artisanale de fruits (3 pts)	10	880.-	240.-
BF23	Distillation (3 pts)	8	720.-	200.-
BF27	Apiculture (3 points)	10	880.-	240.-
BF28	Techniques agricoles (2 pts)	8	720.-	200.-
BF29	Constructions (2 pts)	8	720.-	200.-
BF30	Smartfarming	10	880.-	240.-
BP16	Transformation du lait (2 pts)	10	880.-	240.-

(1) Au prix des modules s'ajoutent : une taxe d'examen (Fr. 140.- par module), le matériel d'enseignement et un émolument administratif forfaitaire de Fr. 50.-

(2) Après avoir passé les examens finaux (réussis ou non), les candidat-e-s récupèrent 50 % de leurs frais de formation auprès de la confédération et Fr. 20.- par demi-jour auprès de l'ECE grâce à un soutien financier des cantons ou de la profession à la formation supérieure agricole.

(3) Le module B04 inclut la formation de base AgriTop. Une taxe de Fr. 240.- est facturée en plus, avec la taxe d'examen.

III. ORGANISATION

1. COLLABORATION FRI-EMTN

La Fondation Rurale Interjurassienne (FRI) de Courtemelon - Loveresse et l'Ecole des métiers de la terre et de la nature (EMTN) de Cernier collaborent à la mise sur pieds d'une école de chefs d'exploitation unique sur l'Arc Jurassien. Cette école est ouverte aux candidats du Jura, du Jura bernois et de Neuchâtel.

Les principes généraux suivants sont appliqués pour l'organisation de l'école de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien (ECE Arc JU):

- Un corps professoral unique regroupant les enseignants des deux centres de formation est constitué.
- Les travaux de conception, d'organisation et administratifs sont conduits par la FRI.
- Les cours sont répartis sur les trois sites au prorata du nombre de candidats issus de chaque région.

L'ECE Arc JU est responsable de la formation et de la préparation aux examens de modules et aux examens finaux de brevet et de maîtrise. Elle organise également les examens de modules, sous le contrôle de la Direction d'examens de la formation professionnelle supérieure agricole d'AGORA.

2. DIRECTION D'EXAMENS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE AGRICOLE D'AGORA

La Direction d'examens de la formation professionnelle supérieure agricole d'AGORA assure la surveillance des examens modulaires, organise et conduit les examens finaux de brevet et de maîtrise. Elle enregistre les inscriptions aux examens finaux de brevet et de maîtrise. Elle statue sur les résultats aux examens de modules et aux examens finaux de brevet et de maîtrise et établit les bulletins de notes.

3. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les candidats s'inscrivent aux cours auprès de l'ECE, en principe jusqu'au 31 août. Des modifications d'inscription sont admises jusqu'au 31 octobre. Passé ce délai, sauf en cas de force majeure, les inscriptions sont définitives et les modules sont facturables.

Une inscription complémentaire aux examens finaux de brevet et de maîtrise est transmise à la direction d'examens de formation professionnelle supérieure agricole d'AGORA, selon des modalités ad hoc communiquées par l'ECE ou directement par AGORA.

4. CORPS ENSEIGNANT

L'organisation et la responsabilité des modules sont confiées aux enseignants de l'EMTN et de la FRI, conformément au tableau 2. En fonction des besoins et des opportunités, d'autres personnes interviennent dans l'enseignement des modules.

Les responsables de modules conçoivent l'enseignement des modules et en assument la part principale. Ils coordonnent l'intervention des autres intervenants. En principe, ils fonctionnent comme expert dans les examens de modules et sont secondés dans cette tâche par un deuxième expert, un maître agriculteur désigné par AGORA.

Tableau 2 : Enseignants responsables des modules dispensés à l'ECE

Module	Professeur responsable de module			
	Nom	Ecole	Téléphone	E-mail
B01 Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise	Olivier Boillat	FRI	032 545 56 19	olivier.boillat@fri.ch
B02a Rentabilité de l'entreprise (EP1)	Fabrice Berret	FRI	032 545 56 14	fabrice.berret@fri.ch
B02b Rentabilité de l'entreprise (EP3&4)	Pierre-André Odiet	FRI	032 545 56 63	pierre-andre.odiet@fri.ch
B03 Marketing	Olivier Boillat	FRI	032 545 56 19	olivier.boillat@fri.ch
B04 Gestion du personnel	Fabrice Berret	FRI	032 545 56 14	fabrice.berret@fri.ch
LW01 Grandes cultures	Beat Knobel	FRI	032 545 56 50	beat.knobel@fri.ch
LW02 Production fourragère et conservation des fourrages	Emilie Fragnière Melinda Oppliger	EMTN EMTN	032 889 36 35 032 889 36 46	emilie.fragniere@ne.ch melinda.oppliger@ne.ch
LW03 Grandes cultures bio	Milo Stoecklin	FRI	032 545 56 71	milo.stoecklin@fri.ch
LW04 Production fourragère et conservation des fourrages bio	A définir			
LW05 Bétail laitier	Jean-Claude Girardin	FRI	032 545 56 41	jean-claude.girardin@fri.ch
LW06 Production porcine	IAG Grangeneuve			
LW07 Engraissement de gros bétail	Jean-Claude Girardin	FRI	032 545 56 41	jean-claude.girardin@fri.ch
LW08 Détenion de vaches mères et production de viande bovine extensive	Myriam Maridor	FRI	032 889 36 54	myriam.maridor@ne.ch
LW09 Engraissement de veaux	Marc Ritter	FRI	032 545 56 66	marc.ritter@fri.ch
LW10 Soins aux onglons des bovins	Clinique du vieux Château			
LW11 Elevage et garde du cheval	Camille Charmillot	FRI	032 545 56 24	camille.charmillot@fri.ch
LW12 Insémination des bovins	Clinique du vieux Château			
LW13 Elevage et garde des ovins	ECA Châteauneuf			
LW14 Elevage et garde des caprins	ECA Châteauneuf			
LW17 Fabrication fromagère	Nadège Koller	FRI	032 545 56 51	nadege.koller@fri.ch
LW20 Approfondissement santé des bovins (Hedmanager)	Agrilogie			
BF01 Conversion à l'agriculture biologique	Camille Charmillot	FRI	032 545 56 24	camille.charmillot@fri.ch
BF03 Energies et matières premières renouvelables	Aloïs Cachelin	EMTN	032 889 36 30	alois.cachelin@ne.ch
BF04 Accueil à la ferme – base	Olivier Boillat	FRI	032 545 56 19	olivier.boillat@fri.ch
BF04a Accueil à la ferme – restauration et activités de loisirs	Magali Ackermann		032 545 56 10	magali.ackermann@fri.ch
BF04b Accueil à la ferme – hébergement à la ferme	Magali Ackermann	FRI	032 545 56 10	magali.ackermann@fri.ch
BF04d Accueil à la ferme – vente directe	Olivier Boillat	FRI	032 545 56 19	olivier.boillat@fri.ch
BF06 Biodiversité	Agrilogie			
BF09 Travaux pour tiers	Agrilogie			
BF12 Production de volaille pour la viande	AVIFORUM			
BF13 Production de volaille pour les œufs	AVIFORUM			
BF15 Production de légumes	Manuel Chalverat	FRI	032 545 56 23	manuel.chalverat@fri.ch
BF17 Fruits à pépins	Victor Egger	FRI	032 545 56 31	victor.egger@fri.ch
BF18 Fruits à noyau	Victor Egger	FRI	032 545 56 31	victor.egger@fri.ch
BF19 Petits fruits	ECA Châteauneuf			
BF 21 Verger haute tige	Victor Egger	FRI	032 545 56 31	victor.egger@fri.ch
BF22 Transformation artisanale de fruits	Victor Egger	FRI	032 545 56 31	victor.egger@fri.ch
BF23 Distillation	Victor Egger	FRI	032 545 56 31	victor.egger@fri.ch
BF28 Techniques agricoles	A définir			
BF29 Constructions	Pierre-Alain Juillerat	FRI	032 545 56 49	pierre-alain.juillerat@fri.ch
BF30 Smartfarming	A définir			
BP16 Transformation du lait	Nadège Koller	FRI	032 545 56 51	nadege.koller@fri.ch
M01 Planification économique et financière	Pierre-André Odiet	FRI	032 545 56 63	pierre-andre.odiet@fri.ch
M02 Economie politique et politique agricole	Olivier Girardin Yann Huguélit	FRI EMTN	032 545 5642 032 889 36 41	olivier.girardin@fri.ch yann.huguelit@ne.ch
M03 Droit agricole et formes d'entreprises	Jonathan Amstutz	EMTN	032 889 36 31	Jonathan.Amstutz@ne.ch
M04 Assurances, prévoyance, fiscalité	Fabrice Berret	FRI	032 545 56 14	fabrice.berret@fri.ch
M05 Gestion stratégique	Pierre-André Odiet	FRI	032 545 56 63	pierre-andre.odiet@fri.ch

5. COÛTS

Pour les différentes formations proposées on peut compter avec les coûts globaux suivants :

Formation à la carte

écolage	:	Fr. 880.-	en moyenne par module (Fr. 560.- à 1'680.-)
matériel d'enseignement	:	Fr. 65.-	environ par module

Brevet

écolage	:	Fr. 9'440.-	en moyenne selon le choix des modules
matériel d'enseignement	:	Fr. 500.-	environ selon choix des modules
taxes d'examens modules	:	Fr. 700.-	en moyenne selon choix des modules
taxes AgriTop	:	Fr. 270.-	pour les personnes qui suivent le cours
taxes examens finaux	:	Fr. 1'060.-	
total	:	Fr. 11'970.-	
subvention fédérale*	:	Fr. 5'455.-	
participation canton ou profession*	:	Fr. 2'220.-	
solde net	:	Fr. 4'295.-	

Maîtrise

écolage	:	Fr. 5'840.-	en moyenne selon le choix des modules
matériel d'enseignement	:	Fr. 300.-	environ selon choix des modules
taxes examens modules	:	Fr. 560.-	en moyenne selon le choix des modules
taxes examens finaux	:	Fr. 720.-	
total	:	Fr. 7'420.-	
subvention fédérale*	:	Fr. 3'350.-	
participation canton ou profession*	:	Fr. 1'380.-	
solde net	:	Fr. 2'690.-	

* Au terme de la formation, les personnes qui se présentent aux examens finaux du brevet et/ou de la maîtrise récupèrent 50 % des coûts de formation auprès de la confédération et Fr. 20.- par demi-jours de cours auprès de l'ECE grâce à un soutien des cantons ou de la profession à la formation professionnelle supérieure.

Sauf en cas de force majeure, une fréquentation partielle des cours ou un retrait en durant l'année ne donne droit ni à une réduction ni à un remboursement sur les écolages et taxes d'examens.

6. ADMINISTRATION, RENSEIGNEMENTS

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès des personnes et services suivants :

Responsable ECE Arc jurassien :

Pierre-André Odiet, Fondation Rurale Interjurassienne, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle
032 545 56 63, pierre-andre.odiet@frij.ch

Secrétariat FRI Courtemelon :

Fondation Rurale Interjurassienne, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle
032 5454 56 00, info@frij.ch

Secrétariat FRI Loveresse :

Fondation Rurale Interjurassienne, Beau Site 9, 2732 Loveresse
032 545 56 01, nicole.yerly@frij.ch

Secrétariat EMTN-Cernier :

EMTN-Cernier, Aurore 3, 2052 Cernier
032 717 45 00, francesca.lobosco@rpn.ch

Direction d'examens de la formation professionnelle supérieure :

AGORA, Jordils 5, 1000 Lausanne 6
021 614 04 75, m.briod@agora-romandie.ch